

SÉNAT

Le lundi 14 février 1949

La séance est ouverte à huit heures du soir, Son Honneur le Président étant au fauteuil.

Prière et affaires courantes.

BILL CONCERNANT L'UNION DE TERRE-NEUVE AU CANADA

PREMIÈRE LECTURE

Un message est reçu de la Chambre des communes avec le bill n° 11, intitulé: loi ayant pour objet d'approuver les conditions de l'union de Terre-Neuve au Canada.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.

Son Honneur le Président: Honorables sénateurs, quand lirons-nous le bill pour la deuxième fois?

L'honorable M. Copp: Avec l'assentiment de la Chambre, à la prochaine séance.

BILL CONCERNANT LA FAILLITE

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable M. Copp présente le bill N, intitulé: loi concernant la faillite.

Le bill est lu pour la 1^{re} fois.

Son Honneur le Président: Quand lirons-le bill pour la deuxième fois?

L'honorable M. Copp: A la prochaine séance.

BILL CONCERNANT LES SOCIÉTÉS DE CAISSES DE RETRAITE

TROISIÈME LECTURE

L'honorable M. Copp (au nom de l'honorable M. Robertson) propose la 3^e lecture du bill D, intitulé: loi modifiant la loi des sociétés de caisses de retraite.

La motion est adoptée; le bill, lu pour la 3^e fois, est adopté.

BILL CONCERNANT LA BANQUE D'EXPANSION INDUSTRIELLE

DEUXIÈME LECTURE

L'honorable M. Copp (au nom de l'honorable M. Robertson) propose la 2^e lecture du bill K, intitulé: loi modifiant la loi sur la Banque d'expansion industrielle.

—Honorables sénateurs, notre collègue de Cariboo a aimablement consenti à nous expliquer ce projet de loi.

L'honorable J.-G. Turgeon: Honorables sénateurs, en prenant la parole en faveur de la deuxième lecture du bill tendant à modifier la loi sur la Banque d'expansion industrielle,

je me rends compte que le projet de loi en question peut prêter à de longues discussions. Celles-ci se présenteraient en grande partie, toutefois, sous forme de questions et réponses, suivies des propositions auxquelles donneraient lieu les renseignements fournis. Le leader suppléant du Gouvernement (l'honorable M. Copp) m'a dit qu'il proposerait le renvoi du bill, si ce dernier est lu pour la deuxième fois, au comité permanent de la banque et du commerce. Je n'ai donc pas l'intention d'expliquer en détail le projet de loi ni de vous presser de l'adopter.

Il semble y avoir conflit entre le bill à l'étude et le préambule de la loi sanctionnée en août 1944; pourtant il n'y a pas contradiction. La loi avait pour but d'aider certaines entreprises commerciales incapables d'obtenir, par les voies ordinaires, le capital nécessaire à leurs opérations. Le projet de loi à l'étude est destiné à aider les petites entreprises, qu'il intéresse particulièrement.

On se propose de modifier l'article 15 de la loi sur la Banque d'expansion industrielle par la suppression des mots "quinze millions de dollars" et leur remplacement par les mots "vingt-cinq millions de dollars". L'article 15 de la loi actuelle indique que le total des prêts ou engagements de la banque, en ce qui concerne chaque prêt dépassant \$200,000, ne doit pas dépasser 15 millions de dollars. Le projet de loi à l'étude porte ce total à 25 millions de dollars.

L'augmentation du capital requis pour défrayer les frais de construction est la principale sinon l'unique raison qui milite en faveur de l'amendement. De plus, le fait suivant mérite considération: sur les 30 millions de dollars de prêts approuvés par la banque, 13 millions représentent des demandes de prêts supérieurs à \$200,000 chacune et 17 millions, des demandes de prêts ne dépassant pas \$200,000 chacune. Les remboursements ont réduit à 11 millions de dollars les 13 millions précités; le chiffre est récemment remonté à environ 12 millions. Or, comme la banque est autorisée à avancer à un moment quelconque 100 millions de dollars afin de venir en aide à certaines entreprises industrielles, il resterait, en vertu du bill à l'étude, 75 millions de dollars à consacrer aux petites entreprises dont les demandes de prêt, motivées, ne dépassent pas \$200,000 chacune.

Le 30 septembre 1948, après environ quatre années d'existence, la Banque d'expansion industrielle avait reçu, en chiffres ronds, 1,640 demandes d'aide, dont 586 avaient été agréées, 519 rejetées pour cause de motifs insuffisants et environ 500 retirées, surtout parce que leurs auteurs avaient pu obtenir de l'aide ailleurs. Les 586 demandes approu-